FICHE SIGNALÉTIQUE
conformément à la directive 2001/58/CE modifiée

FDS n° : F-60041

HF Encre aqueuse - Jaune

Date d'émission 2018-10-02 **Date de révision** 2022-06-22 **Version** 2

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit HF Encre aqueuse pour Xerox® Baltoro™ HF InkJet Press
N° de pièce 008R13259

Couleur Jaune

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Imprimante à jet d' encre

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Xerox
Wezembeekstraat, 5
B1930 Zaventem
Belgium

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec
Personne à contacter Manager, environnement, santé, sécurité et durabilité
Téléphone +32 (2) 713 14 52 (Français)
+32 (2) 713 14 53 (Nederlands)
Adresse de courriel askxerox@xerox.com

Pour le document le plus récent https://safetysheets.business.xerox.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Non applicable

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

D'après les données actuelles aucune classification ni étiquetage n'est requis au sens Règlement (CE) no 1272/2008

2.2 Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence
Symbole(s) Aucun requis
Mot indicateur Aucun requis

Mentions de danger Aucun requis
Conseils de prudence Aucun requis

2.3 Autres dangers

Contient un substance chimique qui peut provoquer des réaction allergique chez les personnes sensibles

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Nom chimique	% en poids	No. CAS	No. CE	Classification SGH	Mentions de danger	Numéro d'enregistrement REACH
Eau	50-60	7732-18-5	231-791-2	--	--	--
Propylène glycol	15-35	57-55-6	200-338-0	--	--	--
1,2-Hexanediol	<10	6920-22-5	230-029-6	Eye Irrit. 2	H319	--
Pigment jaune	1-10	Propriétaire	Inscrit(e)	--	--	--
Triéthanolamine	<1	102-71-6	203-049-8	--	--	--
1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one	<0.036	2634-33-5	220-120-9	Acute Tox. 4 (oral) Skin Irrit. 2 Eye Dam. 1 Skin Sens. 1 Aquatic Acute 1	H302 H315 H318 H317 H400	--

Texte intégral des énoncés H; voir la section 16
Remarque
"--" indique qu'aucune classification ou mention de danger ne s'applique.
Composants marqués comme "non répertorié" sont exempts d'enregistrement.
Lorsque aucun numéro d'enregistrement REACH n'est répertorié, il est considéré comme confidentiel pour le représentant exclusif.

4. PREMIERS SOINS

4.1 Description des mesures pour les premiers secours

Conseils généraux En cas de conditions graves ou persistantes, appeler un médecin ou des soins médicaux d'urgence.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes, Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste

Contact avec la peau Laver à l'eau chaude et au savon, Obtenir des soins médicaux si l'irritation évolue et persiste

Inhalation Amener la victime à l'air libre, Obtenir immédiatement des soins médicaux si des symptômes apparaissent

Ingestion En cas d'ingestion, ne pas faire vomir - consulter un médecin

4.2 Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Toxicité aiguë
Yeux Peut causer une légère irritation
Peau Aucun effet connu
Inhalation Aucun effet connu
Ingestion Aucun connu
Effets chroniques
Toxicité chronique Un contact répété peut causer des réactions allergiques chez les personnes très sensibles
Symptômes principaux Une exposition excessive peut provoquer:
Irritation des yeux
Irritation de la peau

4.3 Indication de consultation médicale immédiate et du traitement spécial requis

Notes au médecin Traiter en fonction des symptômes

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eau pulvérisée, Mousse, Dioxyde de carbone (CO_2)

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser un jet d'eau solide pour éviter la dispersion et la propagation du feu

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun en particulier

Produits de combustion dangereux
Une décomposition thermique peut mener à l'émission de gaz et de vapeurs irritants

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de protection.

Autres informations

Point d'éclair > 100 °C / > 212 °F

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la peau et les yeux, Utiliser un équipement de protection personnelle

6.2 Précautions pour le protection de l'environnement

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement, Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité, Endiguer pour recueillir de gros déversements liquides, Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos

Méthodes de nettoyage Absorber avec une matière absorbante inerte, Empêcher le produit de pénétrer dans les drains

6.4 Référence à d'autres sections

Voir la section 12 pour des données écologiques supplémentaires
Voir Section 13 pour plus d'informations

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle, Éviter le contact avec la peau et les yeux, S'assurer une ventilation adéquate, Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé, Conserver hors de la portée des enfants, Manipuler avec soin

7.3 Types d'utilisation particuliers

Imprimante à jet d' encre

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	ACGIH TLV	Union européenne
Triéthanolamine	TWA: 5 mg/m³	

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées

Mesures de protection individuelle, tels qu'équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux S'il y a un risque d'éclaboussures, porter :, Lunettes de sécurité
Protection des mains Gants de protection.
Protection de la peau et du corps Aucun dans des conditions normales d'utilisation
Protection respiratoire Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate.

Contrôles de l'exposition liés à la protection de l'environnement

Contrôles de l'exposition liés à la protection de l'environnement Tenir à l'écart des drains, des égouts, des fossés et des cours d'eau

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Opaque	**Odeur**	Faible
État physique	Liquide	**Couleur**	Jaune
pH	7-9.5		

Point d'éclair > 100 °C / > 212 °F

Point de fusion / point de Non applicable

congélation	
Point/intervalle d'ébullition	Non déterminé
Point de ramollissement	Non applicable
Taux d'évaporation	Aucun renseignement disponible
Inflammabilité	Ininflammable
Limites d'inflammabilité dans l'air	Aucun renseignement disponible
Limites d'explosivité	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	Aucun renseignement disponible
Densité de vapeur	Aucun renseignement disponible
Densité	Aucun renseignement disponible
Solubilité dans l'eau	Dispersible
Coefficient de partage	Aucun renseignement disponible
Température d'auto-inflammation	Aucun renseignement disponible
Température de décomposition	Non déterminé
Viscosité	5-7 mPa.s @ 25 ◦ C
Propriétés explosives	Non explosif
Propriétés comburantes	Non applicable

9.2 Autres informations

Aucun

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	Aucun dans des conditions normales de traitement
Polymérisation dangereuse	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas

10.4 Conditions à éviter

Agents oxydants forts, Températures extrêmes et lumière directe du soleil

10.5 Matières incompatibles

Métaux alcalins, Agents oxydants forts, Peroxydes

10.6 Produits de décomposition dangereux

Non défini, mais peut inclure des oxydes toxiques de carbone et d'azote

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Renseignements sur le produit Aucun renseignement sur la toxicité aiguë n'est disponible pour ce produit.

Irritation Irritant pour les yeux et la peau

Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Propylène glycol	20 g/kg (Rat)	20800 mg/kg (Rabbit)	
Triéthanolamine	4190 mg/kg (Rat)	20 mL/kg (Rabbit) 16 mL/kg (Rat)	
1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one	1020 mg/kg (Rat)		

Toxicité chronique

Cancérogénicité Inclassable comme cancérogène pour l'humain

Autres effets toxiques

Sensibilisation Contient un substance chimique qui peut provoquer des réaction allergique chez les personnes sensibles

Effets sur les organes cibles Aucun renseignement disponible

Risque d'aspiration Aucun renseignement disponible

Informations sur d'autres dangers

Propriétés de perturbation endocrinienne Aucun renseignement disponible

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Selon les données disponibles, le mélange / préparation n’est pas nocif à la vie aquatique

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles au niveau du produit

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles au niveau du produit

12.4 Mobilité dans le sol

Soluble dans l'eau

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas PBT selon REACH annexe XIII

12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne

Aucun renseignement disponible

12.7 Autres effets néfastes

Aucun renseignement disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Considérations relatives à l'élimination

Éviter un écoulement vers les voies d'eau et les égouts
Éliminer conformément à la réglementation locale

Emballage contaminé Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

No d'élimination des déchets CED 08 03 13

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 No ONU/ID

Non réglementé

14.2 Nom officiel d'expédition

Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non classé

14.4 Groupe d'emballage

Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Présente un danger faible ou nul pour l'environnement

14.6 Précautions spéciales pour les utilisateurs

Aucune précaution particulière n'est requise pour la manutention de ce produit

14.7 Transport en vrac en vertu de MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

D'après les données actuelles aucune classification ni étiquetage n'est requis au sens Règlement (CE) no 1272/2008

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Selon le règlement (CE) no 1907/2006, une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise

16. AUTRES INFORMATIONS

Date d'émission 2018-10-02
Date de révision 2022-06-22
Note de révision sections de la FS mises à jour, 3
Texte complet des mentions de danger H aux sections 2 et 3
H302 - Nocif en cas d'ingestion
H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H318 - Provoque des lésions oculaires graves
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H400 - Très toxiques pour les organismes aquatiques

Conseils supplémentaires
Limites d'exposition spécifiques de pays de l'UE

Nom chimique	Le Royaume-Uni	Irlande	France	Allemagne	Les Pays-Bas
Propylène glycol	STEL 450 ppm STEL 1422 mg/m ^{3} STEL 30 mg/m ^{3} TWA 150 ppm TWA 474 mg/m ^{3} TWA 10 mg/m ^{3}	TWA 10 mg/m ^{3} TWA 150 ppm TWA 470 mg/m ^{3} STEL 1410 mg/m ^{3} STEL 30 mg/m ^{3} STEL 450 ppm			
Pigment jaune				K1	
Triéthanolamine		TWA 5 mg/m ^{3} STEL 15 mg/m ^{3}		AGW 1 mg/m ^{3}	

Nom chimique	Belgique	Suisse	Autriche	Hongrie	République tchèque
Pigment jaune			C		
Triéthanolamine	TWA 5 mg/m ^{3}	SS-C** TWA 5 mg/m ^{3} STEL 5 mg/m ^{3}	S** STEL 1.6 ppm STEL 10 mg/m ^{3} TWA 0.8 ppm TWA 5 mg/m ^{3}		TWA 5 mg/m ^{3} Ceiling 10 mg/m ^{3} S*

Nom chimique	Espagne	Portugal	Italie	Grèce	Roumanie
Triéthanolamine	TWA 5 mg/m ^{3}	TWA 5 mg/m ^{3}			

Nom chimique	Pologne	Danemark	Suède	Finlande	Norvège
Propylène glycol	TWA 100 mg/m ^{3}				TWA 25 ppm TWA 79 mg/m ^{3} STEL 37.5 ppm STEL 118.5 mg/m ^{3}
Triéthanolamine		TWA 0.5 ppm TWA 3.1 mg/m ^{3}	TLV 5 mg/m ^{3} TLV 0.8 ppm Indicative STEL 10 mg/m^3 Indicative STEL 1.6 ppm A*	TWA 5 mg/m ^{3}	TWA 5 mg/m ^{3} STEL 10 mg/m ^{3}

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1272/2008 modifiée.

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.